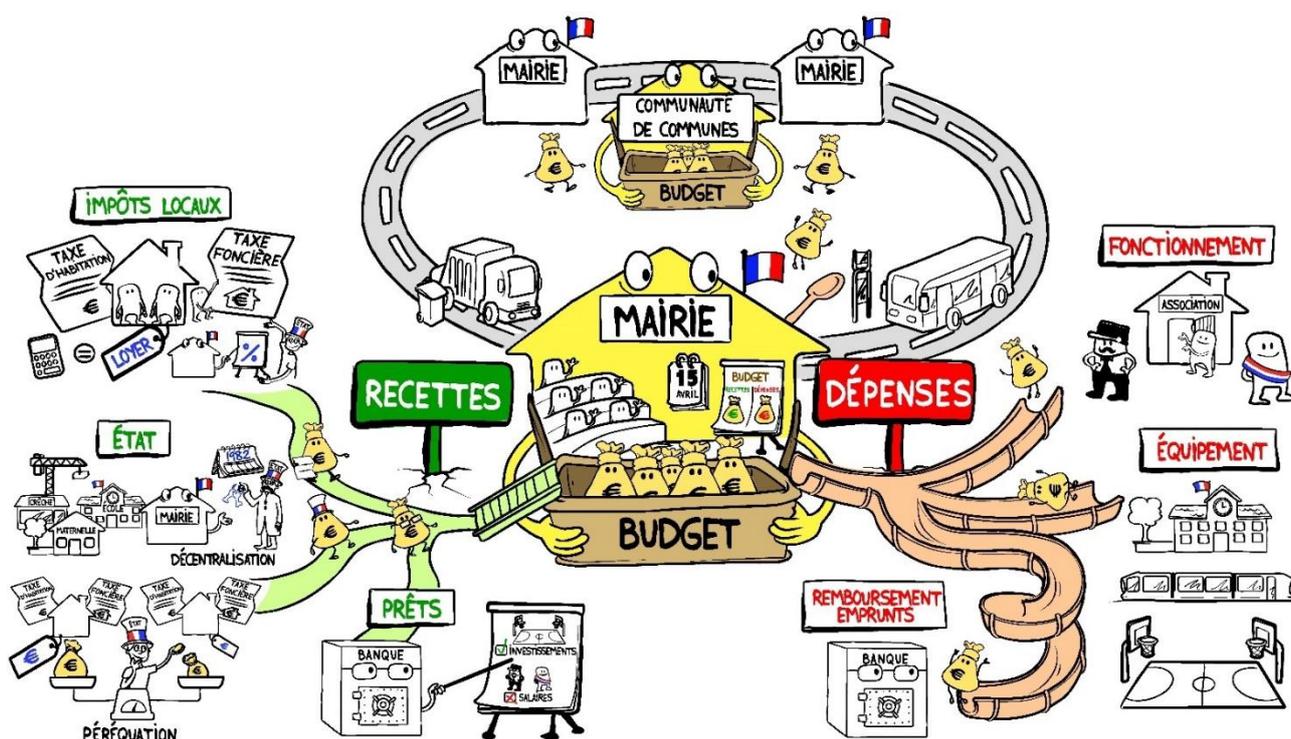


NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025



SOMMAIRE

1 – ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

- 1.1. Contexte national
- 1.2. Contexte local

2 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- 2.1. Les Dépenses de fonctionnement
- 2.2. Les Recettes de fonctionnement

3 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- 3.1. Les Dépenses d'investissement
- 3.2. Les Recettes d'investissement

4 – SYNTHÈSE DU BUDGET

1 – ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2025 de la commune. Elle est disponible sur le site internet communal : www.lunery.fr

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de l'année civile.

Le budget primitif est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour autofinancer les investissements et également à rembourser le capital emprunté

La section d'investissement retrace les opérations de nature patrimoniale, soit : en dépenses, les dépenses d'équipement de la collectivité, les subventions d'investissement qu'elle verse, et aussi le remboursement du capital des emprunts contractés.

Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des subventions d'investissement reçues, la dotation de l'Etat compensant le coût de la TVA (FCTVA) sur les investissements, les ventes patrimoniales et aussi les emprunts de l'exercice.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : "Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

La présente note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif de la commune

1.1 – CONTEXTE NATIONAL

Alors que pour 2024 la croissance atteint 1,1%, elle devrait fléchir à 0.9% en 2025. En effet, la loi de finances prévoit une réduction sensible du déficit public à 5,4% du PIB en 2025 expliquant ce taux de croissance faible.

La dette publique de la France, fruit de l'accumulation des déficits au fil des ans, est établie à 3 305 milliards d'euros à la fin du 4^{ème} trimestre 2024, soit 113 % du PIB.

En 2025, l'objectif principal de la loi de finances est donc de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4 % du PIB (produit intérieur brut) contre 6,1 % en 2024 puis de passer sous la barre des 3% en 2029. Coups de rabet sur les dépenses de l'État, sur les budgets octroyés à certains ministères, création de taxes exceptionnelles pour les particuliers les plus fortunés ou pour les grandes entreprises, sont autant de moyens ciblés

Les collectivités seront également mises à contribution avec un effort demandé à hauteur de 5.5 milliards d'euros dont 2 milliards d'euros à la charge des communes.

Dans ce contexte, outre l'enveloppe de la DGF augmentée de 150 millions d'euros au lieu des 290 millions prévus initialement et un montant estimé de 102 millions d'euros d'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes, un nouveau dispositif est prévu par l'Etat de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités : le « Dilico » qui instaure un prélèvement de 250 millions d'euros sur des communes et calculé sur le potentiel fiscal et le revenu par habitant.

En outre, les fractions de TVA allouées en 2025 aux collectivités territoriales sont gelées à leur niveau de 2024 ce qui représente un manque à gagner pour les collectivités du bloc local d'environ 330 millions d'euros compte tenu d'une croissance de TVA prévue à +2,3% en 2025.

De plus, le fonds vert destiné à soutenir la transition écologique des territoires voit ses autorisations d'engagement réduites de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliards d'euros en 2025.

La DETR et la Dotation politique de la ville (DPV) sont stables mais les autorisations d'engagement de la DSIL diminuent de 150 millions d'euros pour permettre d'abonder la DGF.

Enfin, la hausse de la cotisation des employeurs à la CNRACL de +3 % pendant 4 ans soit +12 % et de + 1% du taux de cotisation d'assurance maladie des employeurs territoriaux représentent un coût d'environ 1,5 milliards d'euros dès 2025 et de 5 milliards d'euros à l'horizon 2028 pour les collectivités territoriales.

1.2 – CONTEXTE LOCAL

Le budget 2025 a été voté le 10 Avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie (secrétariat général) aux heures d'ouvertures des bureaux. Il est également consultable sur le site internet de la commune.

Il convient de rappeler que ce budget est voté par chapitre et présenté suivant le référentiel budgétaire et comptable M57.

En 2025, la commune s'attachera à nouveau à préserver son niveau de services à la population, et à soutenir son tissu associatif tout en contrôlant l'évolution de ses dépenses de fonctionnement afin de garantir les équilibres budgétaires et les marges de manœuvre financières.

La priorité en matière de financement des investissements reste l'autofinancement, la cession de patrimoine d'actif et la recherche de cofinancements les plus élevés possibles avec nos

partenaires privilégiés que sont l'État, la Région et le Département dans la mesure où nos projets soient susceptibles d'être éligibles aux dispositifs.

Le budget d'une commune se structure en deux sections distinctes :

D'un côté, la **section de fonctionnement** qui correspond à la gestion des affaires courantes de la collectivité,

De l'autre, la **section d'investissement**, qui correspond aux achats mobiliers et immobiliers ainsi qu'aux études et travaux portés par la collectivité.

2 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1. – LES DÉPENSES

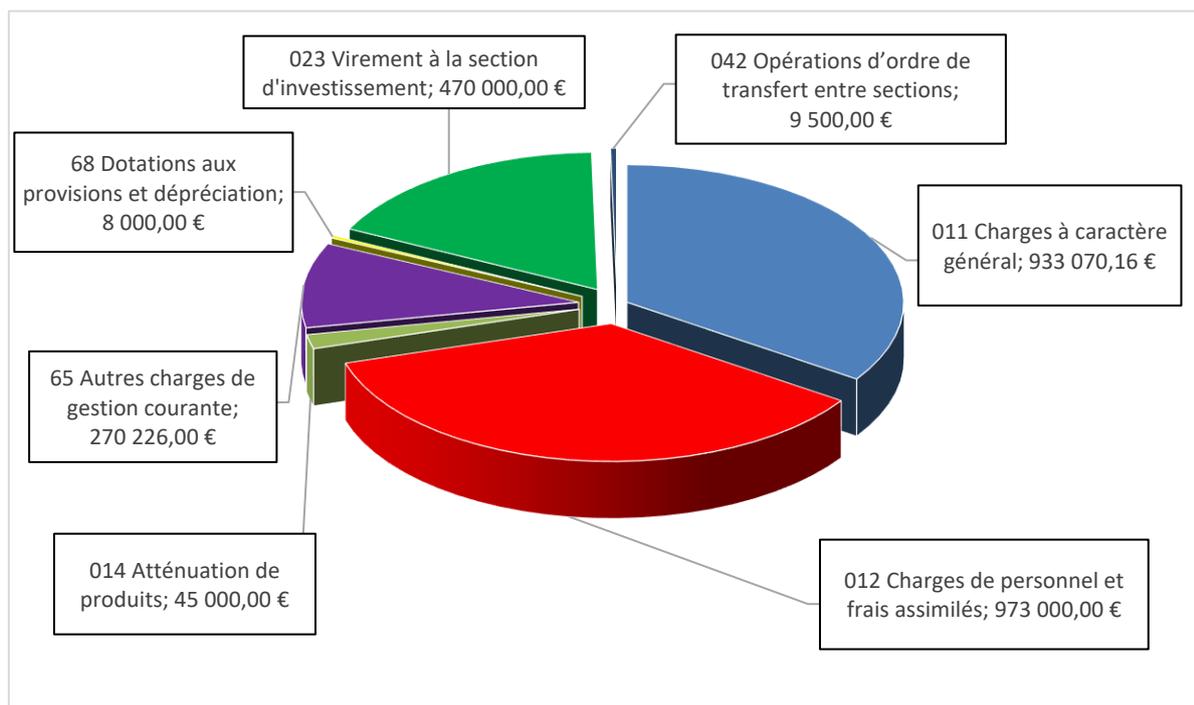
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les salaires du personnel municipal, les consommations des fluides (électricité, gaz, carburant, eau...), l'entretien des bâtiments et terrains communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
- Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux dotations et participations versées par l'État ainsi qu'aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, garderie), au titre des locations immobilières (logement, commerce...).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement réelles constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les dépenses totales de fonctionnement représentent **2 708 796,16 euros** inscrits au budget primitif 2025.

Chapitre – Dépenses de Fonctionnement		Budget Primitif 2025
011	Charges à caractère général	933 070,16 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	973 000,00 €
014	Atténuations de produits	45 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	270 226,00€
Total des dépenses de gestion des services		2 221 296,16 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	8 000,00 €
Total des dépenses réelles		2 229 296,16 €
023	Virement à la section d'investissement	470 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 500,00 €
Total des dépenses d'ordre		479 500,00 €
Restes à Réaliser 2024		0,00 €
D002 Résultat reporté ou anticipé		0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		2 708 796,16€



Répartition dépenses réelles de fonctionnement

	Dépenses de Fonctionnement	BP 2025	Répartition
012	Charges de personnel et frais assimilés	973 000,00 €	43,65 %
011	Charges à caractère général	933 070,16 €	41,85 %
65	Autres charges de gestion courante	270 226,00 €	12,12 %
014	Atténuations de produits	45 000,00 €	2,02 %
68	Dotations aux provisions et dépréciations	8 000,00 €	0,36 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 229 296,16 €	100,00 %

Au chapitre 011 « Charges à caractère général »

Ce chapitre d'un montant prévisionnel pour l'année 2025 de **933 070,16 €** retrace l'ensemble des charges de fonctionnement courant et notamment :

- Les achats des fluides (électricité, gaz, carburant, combustible et eau) pour 255 570,16 €.
- Alimentation : 70 000 €
- Fournitures d'entretien : 60 000 €
- Entretien et réparations sur voiries : 60 000 €
- Contrats de prestations de services : 30 000 €
- Maintenance : 42 000 €
- Publicité, publications relations publiques : 77 000 € (fêtes et cérémonies, publications, frais d'impression...).
- Les impôts, taxes et versements assimilés : 25 000 € (taxes foncières, taxes sur véhicules...).

Au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »

Le montant prévisionnel de dépenses sur ce chapitre s'élève à **973 000 €**.

Il est le premier poste de dépense du budget et représente 43,65 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les principales dépenses sont :

- Personnel titulaire : 535 000 €
- Charges de sécurité sociale et de prévoyance : 295 000 €
- Personnel non titulaire : 45 000 €
- Autre personnel extérieur : 62 000 €
- Impôts, taxes... dont cotisations URSSAF : 27 000 €
- Autres charges sociales : 9 000 €

Au chapitre 014 « Atténuations de produits »

Le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La participation demandée à la commune n'est pas connue au moment du vote du budget, le montant estimé est de 45 000 €.

Au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »

La prévision des dépenses du chapitre 65 s'élève à **270 226,00 €**

Les principales dépenses sont :

- Service incendie : 79 076 €
- Indemnités de fonction des élus : 58 000 €
- Subvention aux associations dont celle au CCAS : 43 000 €
- Autres contributions : 28 000 €

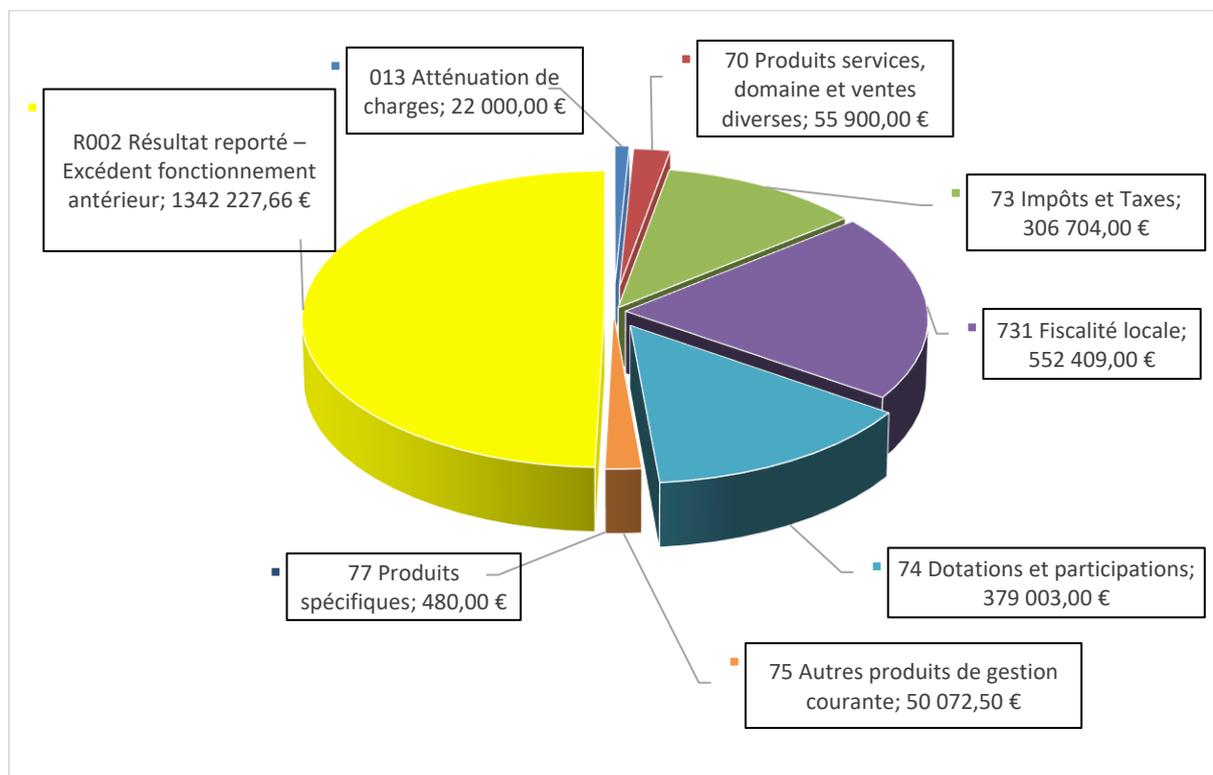
2.2. – LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'État, des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations immobilières) et à divers remboursements.

Les recettes totales de fonctionnement représentent **2 708 796,16 euros** inscrits au budget primitif 2025.

Chapitre – Recettes de Fonctionnement		Budget Primitif 2025
013	Atténuation de charges	22 000,00 €
70	Produits services, domaine et ventes diverses	55 900,00 €
73	Impôts et Taxes	306 704,00 €
731	Fiscalité locale	552 409,00 €
74	Dotations et participations	379 003,00 €
75	Autres produits de gestion courante	50 072,50 €
Total des recettes de gestion des services		1 366 088,50 €

77	Produits spécifiques	480,00 €
Total des recettes réelles		1 366 568,50 €
R002	Résultat reporté – Excédent fonctionnement antérieur	1 342 227,66 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées		2 708 796,16 €



Répartition recettes réelles de fonctionnement

Chapitre - Recettes de Fonctionnement		BP 2025	Répartition
731	Fiscalité locale	552 409,00 €	40,42 %
74	Dotations et participations	379 003,00 €	27,74 %
73	Impôts et Taxes	306 704,00 €	22,44 %
70	Produits services, domaine et ventes diverses	55 900,00 €	4,09 %
75	Autres produits de gestion courante	50 072,50 €	3,66 %
013	Atténuations de charges	22 000,00 €	1,61 %
77	Produits spécifiques	480,00 €	0,04 %
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 366 568,50 €	100,00 %

Les principaux postes de recettes sont :

Chapitre 013 « Atténuation de charges » : sont inscrits les remboursements de salaires, les versements d'indemnités journalières à la suite des arrêts maladie du personnel, indemnité de compensation versée pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale de Lunery : 22 000 €

Chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » sont inscrites les recettes générées par les services restauration scolaire et garderie, les concessions dans les cimetières communaux, les redevances d'occupation du domaine public (pylônes...).
Le chapitre est estimé à 55 900 €.

Chapitre 73 « Impôts et taxes »

Le montant de ce chapitre est estimé à 306 704 €.

Il correspond principalement à l'encaissement du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR).

Chapitre 731 « Fiscalité locale »

Le montant de ce chapitre est estimé 552 409 €.

Afin de ne pas augmenter la pression fiscale, le conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 de la manière suivante :

TAXES	Taux communaux 2024	Taux communaux 2025	Produits estimés 2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	36,67 %	36,67 %	515 580 €
Taxe foncière non bâties (TFNB)	42,10 %	42,10 %	37 343 €
Taxe d'habitation - (résidence secondaire et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ainsi que les logements vacants)	17,33 %	17,33 %	25 787 €
Cotisation foncière des Entreprises (CFE)	23,79 %	23,79 %	14 012 €

Chapitre 74 « Dotations et participations » :

Le montant de ce chapitre est estimé à 379 003,00 €

Sur ce chapitre sont inscrites entres autres les dotations versées par l'État (la dotation forfaitaire des communes, la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation qui composent la dotation globale de fonctionnement pour 227 924 €. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle pour 125 626,00 €. Les compensations au titre des exonérations TF et TH, le montant n'est pas connu au moment de l'élaboration du budget.

Chapitre 75 « Autre produits de gestion courante » sont inscrits les revenus des immeubles (logements, locaux commerciaux et location des salles municipales) : 50 072,50 €

3 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

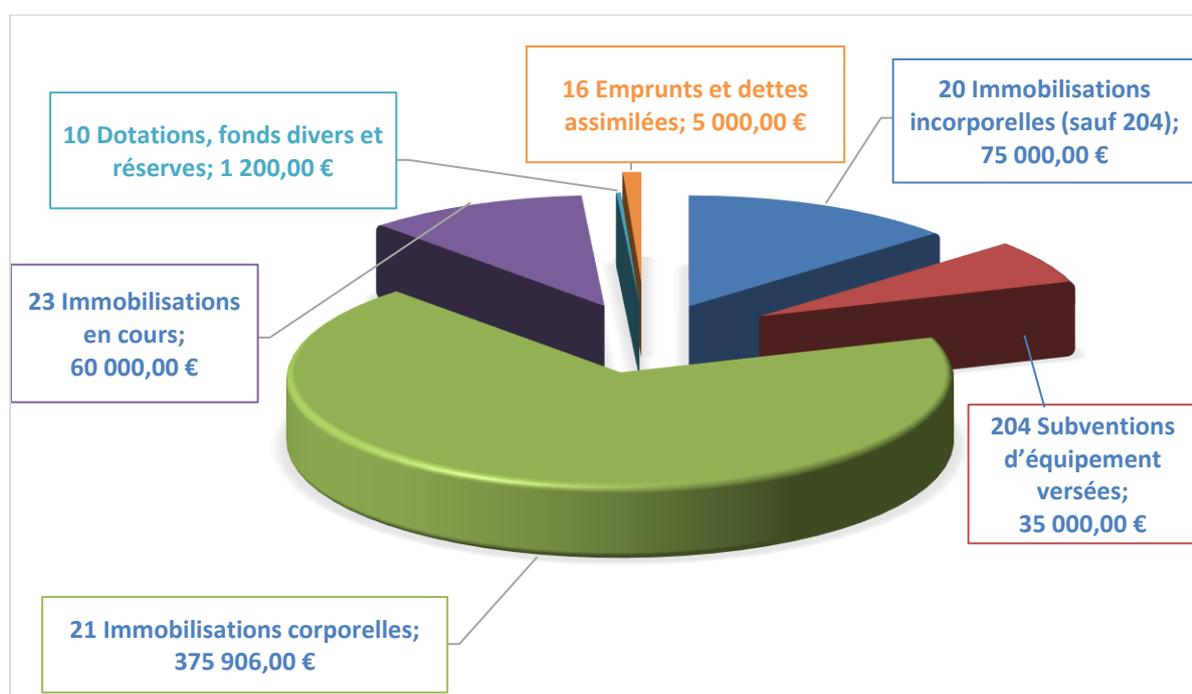
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

3.1. – LES DÉPENSES

• Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que des études et des travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets.

Les dépenses totales d'investissement représentent **676 481,49 euros** inscrits au budget primitif 2025.

Chapitre – Dépenses d'investissement		Budget Primitif 2025
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	75 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	35 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	375 906,00 €
23	Immobilisations en cours	60 000,00 €
Total des dépenses d'équipement		545 906,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 200,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00 €
Total des dépenses financières		6 200,00 €
Total des dépenses réelles de l'exercice		552 106,00 €
Restes à réaliser 2024		70 100,00 €
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		54 275,49 €
Total des dépenses d'investissement cumulées		676 481,49 €



Répartition dépenses réelles d'investissement

	Recettes d'investissement	BP 2025	Répartition
21	Immobilisations corporelles	375 906,00 €	68,09 %
20	Immobilisations incorporelles	75 000,00 €	13,58 %
23	Immobilisations en cours	60 000,00 €	10,87 %
204	Subventions d'équipement versées	35 000,00 €	6,34 %
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00 €	0,90 %
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 200,00 €	0,22 %
Total des dépenses réelles d'investissement		552 106,00 €	100,00%

3.2.- LES RECETTES

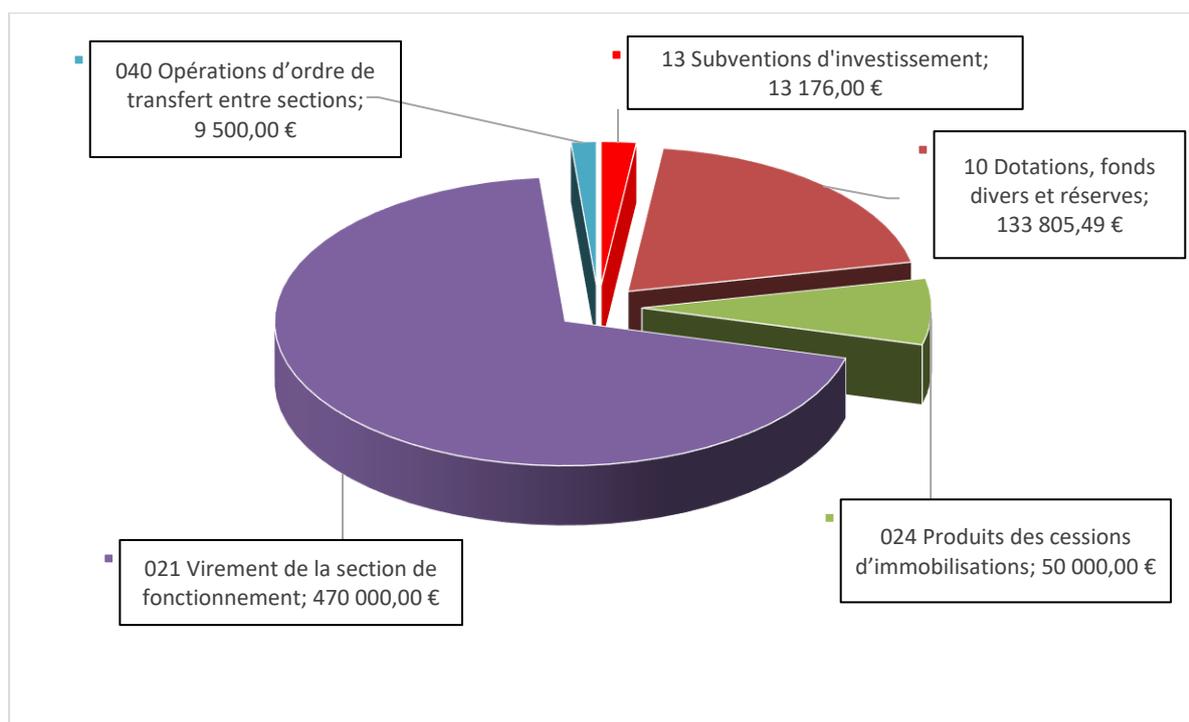
• Les recettes d'investissement sont principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'État (FCTVA), la taxe d'aménagement perçue par la commune, la capacité d'autofinancement que la commune arrive à dégager en réduisant ses dépenses de fonctionnement et les emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Elles sont composées principalement des produits suivants :

- Excédent de fonctionnement
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.
- Le Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) – Récupération d'une partie de la TVA (16,404 %) sur les investissements réalisés en 2024.
- Le produit des cessions d'immobilisations.

Les recettes totales d'investissement représentent **676 481,49 euros** inscrits au budget primitif 2025

Chapitre – Recettes d'investissement		Budget Primitif 2025
13	Subventions d'investissement (hors 138)	13 176,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	133 805,49 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00 €
Total des recettes financières		183 805,49 €
Total des recettes réelles		196 981,49 €
021	Virement de la section de fonctionnement	470 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 500,00 €
Total des recettes d'ordre		479 500,00 €
Total des recettes d'investissement		676 481,49 €
Restes à réaliser 2024		0,00 €
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		0,00 €
Total des recettes d'investissement cumulées		676 481,49 €



Répartition recettes réelles d'investissement

	Recettes d'investissement	BP 2025	Répartition
10	Dotations, fonds divers et réserves	133 805,49 €	67,93 %
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00 €	25,38 %
13	Subventions d'investissement (hors 138)	13 176,00 €	6,69 %
Total des recettes réelles d'investissement		196 981,49 €	100,00 %

Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves »

Ce chapitre regroupe les excédents de fonctionnement capitalisés (124 375,49 €), le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et la taxe d'aménagement (impôt perçu par la commune sur toutes les opérations soumises à permis de construire ou d'aménager ou à déclaration préalable de travaux).

Chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations »

Sur ce chapitre est inscrit la vente d'un bien immobilier dans le courant de l'année : 50 000 €

Chapitre 13 « Subventions d'investissement perçues »

Il s'agit des subventions attendues liées aux projets d'investissement de la commune (désamiantage groupe scolaire René Mariat, travaux réalisés en 2024).

LES PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNEE 2025 :

- Poursuite de la rénovation de l'éclairage public en LED – une partie supplémentaire du bourg de Lunery et début d'une partie sur Rosières.
- Renouvellement de la téléphonie et de la connectivité sur l'ensemble des bâtiments administratifs, services techniques, écoles, médiathèque et salles des fêtes.
- Acquisition d'une nouvelle chaudière pour les services techniques

- Remplacement des éclairages énergivores (néons) par des plaques LED pour les services techniques
- Achat divers matériels pour le service technique (souffleur sur batterie, tarière...)
- Achat divers matériels pour le service école (sèche-linge, compresseur, nettoyeur à eau)
- Acquisition d'une armoire réfrigérée pour le restaurant scolaire
- Remplacement de vitrage au groupe scolaire René Mariat
- Travaux sylvicoles (ONF) dans la forêt sectionale de Lunery Échalusse
- Acquisition terrains
- Acquisition jeux vidéo pour la médiathèque
- Achat divers matériels pour la mairie (destructeur à papier, registres...)

4 - LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET 2025 :

Le budget principal s'équilibre comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 708 796,16 €	2 708 796,16 €
INVESTISSEMENT	676 481,49 €	676 481,49 €
TOTAL	3 385 277,65 €	3 385 277,65 €

État de la dette :

En 2025, la commune n'a aucun emprunt à rembourser.

État du personnel :

Au 1^{er} Janvier 2025, La collectivité compte :

- 19 agents titulaires sur des emplois permanents dont 4 à temps non complet.
Ce qui correspond à 17,58 agents en équivalent temps plein travaillé (ETPT).

Fait à Lunery, le 16 Avril 2025

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **22 Avril 2025**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **22 Avril 2025**